

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 868/2018
Date: 22 août 2018
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 12-2018-119
Classification: Non classifié

Autorisation de dépenses dans le domaine des technologies de l'information et de la communication des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS). Transmission de l'affaire au Grand Conseil

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance de la proposition d'arrêté et du rapport de la Direction de la magistrature au sujet de l'autorisation de dépenses pour 2019 et 2020 dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, qui est de la compétence du Grand Conseil.
2. Le Conseil-exécutif fait suivre l'affaire au Grand Conseil afin qu'il l'inscrive à l'ordre du jour et en débattenne durant la session de novembre 2018. Il ne présente aucune proposition divergente.
3. L'affaire doit être inscrite au programme de la session de novembre 2018.
4. L'affaire sera directement présentée par un membre de la Direction de la magistrature à la commission consultative et au Grand Conseil.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier :
Auer



Destinataires :

- Grand Conseil
- Direction de la magistrature